

ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Discipline médicale : Chirurgie Thoracique et Vasculaire

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Centre Hospitalier de Châteauroux - Le Blanc établissement de référence de l'Indre : 1112 lits et places, territoire de 233000 habitants. 16 lits de réanimation, 60000 passages aux urgences, SAMU, hélicoptère sanitaire, maternité (1400 naissances), 2 scanners, 2 IRM. Plateau de chirurgie ambulatoire (20 places).

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : SERVICE DE CHIRURGIE VASCULAIRE - EXPLORATIONS VASCULAIRES

Pôle de rattachement : PÔLE CHIRURGICAL

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : VIGNES-OUDOT STEPHANE, stephane.vignes@ch-chateauroux.fr, 02.54.29.60.00 (DECT 5748), 06.68.54.91.70.

Composition de l'équipe médicale : 3 Chirurgiens séniors, 2 Angiologues, 1 médecin coordonnateur pour les patients hospitalisés.

Nombre de lits : 16

Plateau technique au bloc opératoire : 6 salles de bloc, 1 amplificateur de brillance (achat 2019), 2 échographes.

Plateau technique explorations vasculaires : 2 échographes, TcPO2, tapis de marche.

Autres : 3800 consultations par an, 805 séjours en hospitalisation, hôpital de jour du pied diabétique (15 à 20 passages par semaine), 1200 doppler par an, consultations chirurgicales avancées sur 3 CH périphériques (Le Blanc, La Châtre, Issoudun), intervention chirurgicales avancées (CH Le Blanc pour varices et création de FAV), consultations avancées d'Angiologie (MSP Argenton sur Creuse, CH Le Blanc).

Projet en cours : hôpital de jour pathologies vasculaires, programme d'éducation thérapeutique, consultations avancées d'Angiologie (CH Issoudun, CH La Châtre), doppler de contraste.

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service Unité de Chirurgie Vasculaire et Thoracique (Chirurgie Cardio-Vasculaire et Thoracique)

Pôle de rattachement Cœur Thorax et Vaisseaux

Chef de service Robert Martinez ; 72152 ; r.martinez@chu-tours.fr

Composition de l'équipe médicale : 1 MCUPH, 4 PH, 1 CCA

<p>Nombre de lits : 30 Nombre de places Plateau technique : Bloc conventionnel polyvalent, Salle hybride, Scanner, IRM, angiographie numérisée Autres :</p>
<p>5. Missions confiées</p> <p>Missions identiques à la précédente convention. Prise en charge médico-chirurgicale globale des patients hospitalisés (en lien avec le Médecin coordonnateur présent tous les matins). Prise en charge chirurgicale (programmée, urgence) en lien avec un sénior après évaluation partagée. Chirurgien sénior mobilisable en toutes circonstances (journée et nuit). Participation à la formation de l'interne de spécialité du service. Participation à la réunion hebdomadaire de service.</p>
<p>6. Les compétences à développer</p> <p>Permettre au candidat d'acquérir l'expérience, la maîtrise nécessaire à son futur exercice professionnel en collaboration avec le CHU. Revascularisations artérielles périphériques (pontage, endovasculaire, carotide), chirurgie aortique (endoprothèse, ciel ouvert), complications post-opératoires (anticipation, gestion), abord d'hémodialyse (création et gestion des complications), radiofréquence pour varices, échoguidage vasculaire, gestion du pied diabétique et prévention secondaire.</p>
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : participation de l'assistant à la permanence des soins en semaine (1 astreinte quotidienne assurée par l'un des séniors du service), pas de week-end sauf demande expresse. - Au CHU de Tours : Participation aux listes d'astreintes de chirurgie vasculaire, de chirurgie thoracique, de prélèvement pour l'activité de greffe cardiaque
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>Participation aux séances de bibliographie (mensuelle), à l'activité de recherche clinique, à l'encadrement des internes et des étudiants</p>
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>Bloc opératoire : 1 plage tous les jours sauf jeudi (programmation régulière) ; 1 plage d'urgences indifférenciées tous les jours, 1 plage de locale (site, artériographie diagnostique, picline,...). Amplificateur de brillance (achat 2019), 2 échographes, matériel de radioprotection. Consultation : 1 plage le jeudi après-midi.</p>
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Modalités inchangées à la précédente convention de 2018.</p>
<p>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>Recrutement à étudier en fonction du projet et des capacités d'extension de la chirurgie vasculaire sur le CH Châteauroux - Le Blanc.</p>
<p>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<p>13. Prise en charge des frais de déplacement</p>

Modalités inchangées à la précédente convention de 2018

14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé

Possibilités d'échanges et partage de dossier par visioconférence. Téléphone et mail personnels entre les chefs de service